

**Circonscription de BESANCON 4**

**26 avenue de l'observatoire
25030 BESANÇON CEDEX**

Tel : 03 81 65 48 81

Mail : Ce.ienb4.ia25@ac-besancon.fr

A émarger par

- Le directeur / La directrice
- TOUS les enseignants y compris les enseignants spécialisés du RASED
- Le psychologue scolaire
- Les compléments de service
- Les titulaires remplaçants rattachés à l'école

NOTE DE SERVICE N°1

FONCTION	NOM	ÉMARGEMENT	FONCTION	NOM	ÉMARGEMENT

Nouvelle année scolaire, nouvelles préconisations, nouvelles recommandations et nouvelles résolutions. Et tout cela doit s'inscrire dans la perspective de faire réussir tous nos élèves. A nous de leur offrir les outils nécessaires à cette réussite d'abord scolaire puis sociale puis de leur vie d'homme ou de femme prenant en charge à leur tour la conduite du monde.

Il convient donc de se mobiliser avec force et conviction, de donner à chacun la possibilité d'exploiter le meilleur de lui-même pour aller au plus loin sur le chemin qu'il pourra parcourir. Ces chemins sont différents, les appétits sont divers, les talents nombreux et chaque élève doit prétendre à l'espoir, à la confiance et à la satisfaction de grandir sereinement.

Des ajustements aux programmes devront être mis en place, des évaluations permettront de mieux mesurer les besoins et d'adapter les modalités pédagogiques de façon rigoureuse, d'assurer aux élèves qui nous sont confiés la progression attendue dans le respect de chacun.

Nous savons qu'il nous faut changer, évoluer, s'adapter au monde qui ne cesse de se transformer, répondre à des exigences nouvelles, technologiques, sociétales, exploiter des pistes offertes par une recherche féconde qui interroge, explique et communique.

Pas de nostalgie trompeuse. L'école d'aujourd'hui doit bien appartenir à son temps. Les élèves du XXIème siècle sont devant nous. Ils auront à innover, se questionner, expérimenter, communiquer, s'adapter, découvrir des nouveaux métiers, utiliser de technologies aujourd'hui encore de fiction... Ils sont l'énergie de demain. A nous de les étayer pour qu'ils puissent compter et prendre appui sur une éducation sans faille.

Claire BOUILLER
Inspectrice de l'Éducation Nationale.

SOMMAIRE

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

- | | |
|---|---|
| 1. Rentrée des personnels enseignants | 6. Fréquentation scolaire |
| 2. Organisation de l'équipe de circonscription et du secrétariat - Site <i>Internet</i> de la circonscription | 7. Relations école/familles |
| 3. Réunions de prérentrée et de rentrée | 8. Droit d'information et d'expression des familles |
| 4. Effectifs de rentrée | 9. Projet d'école |
| 5. Sécurité et surveillance des élèves | 10. Projet pédagogique artistique |

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

- | |
|---|
| 1. La rentrée 2018-2019: les priorités nationales. |
| 2. Les axes majeurs pour la circonscription au cours de cette année scolaire 2018-2019. |

FICHIERS JOINTS

1. Enquête de rentrée	7. Demande d'autorisation d'absence diverse
2. Fiche école	8. Demande d'autorisation d'absence syndicale
3. Tableau des APC	9. Déclaration d'absence d'élève
4. Planning des horaires	10. Déclaration accident scolaire
5. Tableau des mercredis travaillés	11. Signalement
6. Notice individuelle	

CALENDRIER

DATE	OBJET
Lundi 3 septembre 2018 avant 14h00	Envoi le jour de la rentrée à l'IEN du document «enquête de rentrée». (URGENT) – Si possible l'envoyer par e-mail. A défaut, par téléphone.
Lundi 10 septembre 2018	Retour au secrétariat de la fiche « école » .
Lundi 17 septembre 2017	Retour au secrétariat du planning des horaires pour les enseignants à temps partiel ou affectés sur plusieurs écoles .
Lundi 17 septembre 2017	Retour au secrétariat du tableau des mercredis travaillés pour les enseignants à temps partiel et les mercredis devant élèves pour les directeurs déchargés des écoles travaillant sur 4 jours ½.
Lundi 17 septembre 2017	Retour au secrétariat des notices individuelles pour les enseignants nouvellement nommés ou ceux qui désirent signaler une modification .

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

1. RENTRÉE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

La rentrée des personnels est fixée au vendredi 31 septembre 2018 et celle des élèves au lundi 3 septembre 2018.

Ces dates de rentrée sont arrêtées pour l'ensemble du territoire national par le Ministre de l'Éducation Nationale. Tout aménagement parfois envisagé dans certaines écoles maternelles, doit relever d'une autorisation de l'inspecteur d'académie, transmise par la voie hiérarchique. Il convient donc de s'assurer avant de prévenir le conseil d'école et les familles concernées que cette demande m'a bien été transmise et a reçu une réponse positive.

2. L'ÉQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

FONCTION	NOM	COORDONNÉES
Inspectrice de l'éducation nationale	Mme Claire BOUILLER	Voir secrétariat Mail : claire.bouiller@ac-besancon.fr
Secrétaire	Mme Catherine GABRY	Tél. : 03.81.65.48.81 Mail : ce.ienb4.dsden25@ac-besancon.fr
Conseiller pédagogique généraliste	Mme Christelle SIMONIN	Tél. : 03.81.65.48.50 – poste 4647 Mail : christelle.simonin@ac-besancon.fr
Conseiller pédagogique EPS	M. Bruno HEURTEAUX	Tél : 03.81.65.48.50 – poste 4647 Mail : bruno.heurteaux@ac-besancon.fr
Animateur TICE	M. Sylvain POTIER	Tél. : 03.81.65.48.50 – poste 4624 Mail : sylvain.potier@ac-besancon.fr
Enseignants référents (MDPH)	Mme Sylvie MASSON. : <i>écoles du secteur de collège de CHÂTILLON LE DUC</i> Mme MALGOUYRES Hélène : <i>écoles du secteur des collèges de SAINT-VIT, POUILLEY LES VIGNES, MARNAY</i>	Référents MDPH, Circonscription de BESANÇON 4 Collège « clairs soleils » Rue du bois St Paul à BESANÇON Mail : sylvie.masson1@ac-besancon.fr helene.malgouyres@ac-besancon.fr

Autres ressources : Les Conseillers Pédagogiques Départementaux

FONCTION	NOM	COORDONNÉES
C.P.D. E.P.S	M. DOUABLIN Jérôme	Tél. : 03.81.65.48.54 jerome.douablin@ac-besancon.fr
C.P.D. Arts plastiques Mission arts et culture	M. Jean-Paul JORROT	Tél. : 03.81.65.48.79 jean-paul.jorrot@ac-besancon.fr
C.P.D. Langues vivantes	Mme Béatrice RENAULT	Tél. : 03.81.65.48.50 – poste 4624 beatrice.renault@ac-besancon.fr

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Depuis le 20 août, les bureaux sont ouverts de **8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (sauf le mercredi après-midi)**.

SITE INTERNET DE LA CIRCONSCRIPTION : <http://besancon4.circo25.ac-besancon.fr>

Ce site intégré dans un espace départemental, est avant tout un espace de ressources qui doit permettre à chacun d'entre vous de connaître l'actualité de la circonscription et d'avoir facilement accès aux différentes informations pédagogiques et aux documents administratifs.

Il reste la référence quant aux informations et ressources à disposition. Il est complété par d'autres sites thématiques, comme : ***culturehumaniste.circo25.ac-besancon.fr*** proposant des outils, des dossiers et des ressources nécessaires pour enrichir l'enseignement des disciplines artistiques ainsi que l'histoire, la géographie et l'E.M.C.

3. RÉUNIONS DE PRE RENTRÉE ET DE RENTRÉE

➤ **Réunion des directrices et des directeurs :**

le vendredi 31 Août 2018 à 8h45 à l'école primaire de **POUILLEY LES VIGNES**
Groupe scolaire de La lanterne, près du stade, route de Pelousey.

➤ **Réunion des membres du pôle ressource de la circonscription**

Tous les membres du pôle ressource de la circonscription voudront bien assister, comme prévu, à une réunion :

le mardi 25 septembre 2017 à 14 heures au Pôle Arts, salle 117 1^{er} étage, DSDEN 25

Nous fixerons les priorités à retenir pour le premier trimestre de l'année scolaire. Comme je l'ai déjà précisé à diverses occasions, les élèves repérés en difficulté en fin de CP et de CE1 doivent absolument être suivis en urgence afin de consolider leur maîtrise de la lecture au CE2.

4. EFFECTIFS DE RENTRÉE

Je remercie les directeurs et les directrices de bien vouloir communiquer au plus tard :

Le lundi 3 septembre 2017 avant 14 heures

la fiche « enquête de rentrée » concernant les effectifs de leur école. Un comptage sera effectué le jour de la rentrée dans les écoles ayant eu une mesure de carte scolaire ainsi que dans celles où les effectifs ont subi des fluctuations notoires au cours des dernières semaines. Les directeurs ou directrices concernés en seront avisés lors de la réunion de prérentrée.

5. SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

Des mesures rigoureuses doivent demeurer concernant la sécurité dans les écoles. J'attire votre attention sur les différentes actions à effectuer à brève échéance qui seront développées lors de la réunion de rentrée des directeurs.

Au quotidien, la plus grande vigilance s'impose. Quels que soient les types d'organisation, la responsabilité de l'enseignant est permanente.

La circulaire n° 97-178 du 18-09-1997, parue au BO n° 34 du 20-10-1997, rappelle les obligations de surveillance qui doivent s'exercer de manière effective et vigilante pendant la totalité du temps scolaire, c'est-à-dire pendant toute la durée au cours de laquelle l'élève est confié à l'institution scolaire. Ce service de surveillance doit s'exercer là où les élèves ont accès, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, dans les cours de récréation, les aires de jeux et autres lieux d'accueil.

Les modalités d'accueil et de surveillance des élèves doivent toujours être précisées par écrit et connues de tous. Il convient de renforcer cette communication sur les sites où les élèves prennent le bus et / ou fréquentent les activités de périscolaire.

Le plan de la cour, avec repérage des endroits éventuellement dangereux, doit être affiché ainsi que l'organisation des services.

6. FRÉQUENTATION SCOLAIRE

➤ **A l'école maternelle**

Le règlement départemental (prenant appui sur le règlement national dont les références vous sont communiquées ci-après) stipule :

« L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement pour la famille d'une bonne fréquentation... » et « à défaut d'une fréquentation régulière, l'enfant pourra être rayé de la liste des inscrits et rendu à sa famille par le directeur de l'école qui aura, préalablement à sa décision, réuni l'équipe éducative ».

➤ **A l'école élémentaire**

Les élèves sont soumis à l'obligation scolaire. Dans tous les cas, au-delà de 4 demi-journées d'absence non motivées, les directeurs en informeront l'IEN (au moyen de l'imprimé joint en annexe).

Les directeurs visent chaque mois les registres d'appel de chaque classe afin de vérifier l'assiduité scolaire. Dans ce registre, devront apparaître les taux de fréquentation calculés à l'issue de chaque mois.

➤ Motifs d'absences des élèves

- Pour raisons médicales : lorsqu'un enfant est absent, les personnes qui en ont la responsabilité, doivent, sans délai, vous faire connaître les motifs de l'absence. Un certificat médical peut être demandé, mais non exigé.
- Pour convenances des parents (vacances) : on ne peut refuser à des parents quittant momentanément leur domicile, pour quelque motif que ce soit, une autorisation de suivi de leurs enfants. On peut considérer qu'il s'agit d'une instruction temporaire à domicile, et que les exercices proposés dans le cadre de la classe, seront proposés par l'enseignant et effectués sous la surveillance de la famille.

Il semble néanmoins important de rappeler aux parents que, dans leur rôle éducatif, ils doivent respecter les règles du système éducatif. Un courrier dans ce sens leur est d'ailleurs adressé par M. l'inspecteur d'académie, en réponse au signalement que vous faites.

SORTIES SCOLAIRES

➤ **Cadre général :**

Il appartient au directeur de s'assurer de l'intérêt pédagogique (lien avec les programmes) des sorties et spectacles ainsi que du respect des règles de sécurité.

Les dispositions spécifiques, notamment des normes d'encadrement et de transports sont précisées dans la circulaire n° 99-136 du 21-09-1999 organisant les sorties scolaires (publiée dans le BO hors série n° 7 du 23-09-1999).

Des dispositions particulières du plan Vigipirate, dont le degré est fixé par le gouvernement en fonction du contexte international, doivent impérativement être prises en compte.

➤ **Sorties scolaires avec nuitées : les délais sont à respecter avec rigueur.**

Elles sont autorisées par l'inspecteur d'académie, par écrit :

- **Dans le Doubs** : respecter un délai ferme de **cinq** semaines pour l'envoi du dossier à l'I.E.N.
- **Hors du département** : respecter un délai ferme de **huit** semaines pour l'envoi du dossier à l'I.E.N.
- **Hors du territoire national** : respecter un délai ferme de **dix** semaines pour l'envoi du dossier à l'I.E.N.

Merci de signaler au plus vite à la circonscription tout retour tardif de l'autorisation de départ. Aucune classe ne doit quitter l'école sans cet accord. La responsabilité des directeurs et de l'enseignant est alors particulièrement engagée.

➤ **Sorties scolaires occasionnelles sans nuitées**

Elles sont autorisées par écrit, par le directeur de l'école, au moins trois jours à l'avance, lui-même ayant été saisi de la demande une semaine avant la date de sortie.

Le cas échéant, un double de ces autorisations peut être adressé à l'I.E.N., pour information ou demande d'avis.

➤ **Sorties scolaires régulières**

Elles sont autorisées par écrit, par le directeur, avant le début de la période considérée. Le cas échéant, un double de ces autorisations peut également être adressé à l'I.E.N., pour information ou demande d'avis. Toutefois, l'I.E.N. sera systématiquement destinataire de ces autorisations lorsque des activités spécifiques ont lieu (équitation, escalade, natation, par exemple).

Lorsque les sorties se déroulent entièrement sur le temps scolaire, elles doivent obligatoirement être gratuites et ne nécessitent aucune assurance particulière de la part des familles.

7. RELATIONS ECOLE/FAMILLES

Le décret n° 06-935 du 28-07-2006 précise les modalités des relations entre l'école et les familles. Il prévoit :

« Les parents d'élèves nouvellement inscrits sont réunis par le directeur d'école dans les premiers jours de rentrée scolaire. »
« Le conseil des maîtres, présidé par le directeur d'école, organise au moins deux fois par an et par classe une rencontre, qui peut prendre des formes différentes, entre les parents et les enseignants. »

Concernant les représentants des parents d'élèves, il est prévu qu'ils puissent, avec une stricte obligation de confidentialité, faciliter « les relations entre les parents d'élèves et les personnels ». Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.

Chaque classe doit donc avoir deux représentants clairement identifiés.

Élections aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement :

Voir le B.O. du 12 juillet 2018.

<http://www.education.gouv.fr/cid132767/au-bo-du-12-juillet-2018-elections-de-representants-de-parents-d-eleves.html>

Les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront **le vendredi 14 et le samedi 15 octobre 2018**, durant la semaine de la démocratie scolaire.

L'amplitude d'ouverture des bureaux de vote est de quatre heures minimum. Les horaires du scrutin doivent intégrer une heure d'entrée ou une heure de sortie des élèves.

Je vous remercie de bien prendre soin de répondre aux obligations du protocole, en veillant à ce que toutes les informations soient rigoureusement diffusées à tous. Les cas d'annulation d'élection sont encore trop fréquents ainsi que les recours motivés de fédération de parents.

Le vote par correspondance peut également être transmis directement par l'élève sous pli fermé.

8. DROIT D'INFORMATION ET D'EXPRESSION DES FAMILLES :

Les relations avec les familles ont fait l'objet de nombreux désaccords, ont provoqué maintes crispations et ont dégradé le climat scolaire dans plusieurs écoles de la circonscription l'année précédente.

Juste un petit rappel : circulaire n° 2006-137 du 25-8-2006 – extraits-

Conformément à l'article L 111-4 du code de l'éducation, *“les parents d'élèves sont membres de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque école et dans chaque établissement. Les parents d'élèves participent par leurs représentants aux conseils d'école, aux conseils d'administration des établissements scolaires et aux conseils de classe”*. L'obligation faite à l'État de garantir l'action éducative des familles requiert de soutenir et renforcer le partenariat nécessaire entre l'institution scolaire et les parents d'élèves, légalement responsables de l'éducation de leurs enfants. [...]

L'École doit en conséquence assurer l'effectivité des droits d'information et d'expression reconnus aux parents d'élèves et à leurs représentants ainsi que, selon les procédures prévues à cette fin, leur participation aux instances collégiales de l'établissement. [...]

C'est au niveau local de l'école que doit se mettre en place un dialogue confiant et efficace avec chacun des parents d'élèves. L'ensemble des personnels des écoles et des établissements scolaires sont impliqués dans ces démarches. [...]

I.1 L'information des parents par l'école peut être également source de conflits :

Le suivi de la scolarité par les parents implique que ceux-ci soient bien informés du comportement et des résultats scolaires de leurs enfants.

Compte tenu de l'évolution sociologique des familles, il est aujourd'hui nécessaire de considérer que l'institution peut avoir affaire à deux interlocuteurs pour un élève, le père et la mère. En effet, conformément aux dispositions de l'article 371-1 du code civil, l'autorité parentale est en principe exercée conjointement par les père et mère, quelle que soit leur situation (mariés ou non, séparés, divorcés...). Les écoles et établissements scolaires doivent pouvoir entretenir avec les deux parents les relations nécessaires au suivi de la scolarité de leurs enfants. [...]

En conséquence, la fiche de renseignements demandée aux familles en début d'année mentionnera les coordonnées des deux parents. Lorsque deux adresses sont indiquées, les informations communiquées par courrier le seront aux deux adresses. Le déroulement des enseignements, ainsi que les évolutions du système éducatif et les dispositifs nouveaux seront portés à la connaissance des parents. Ils seront notamment informés des actions de soutien qui peuvent être mises en œuvre à l'école (programme personnalisé de réussite éducative...).

I.1.1 Les résultats et le comportement scolaires

Les directeurs d'école et les chefs d'établissement doivent prendre toute mesure adaptée afin que les parents puissent effectivement prendre connaissance **des résultats scolaires** de leur enfant.

En outre, aussi souvent que l'intérêt de l'élève le nécessite, le point sera effectué régulièrement sur son comportement et ses résultats scolaires par le biais d'échanges d'informations. [...]

Les parents doivent être prévenus rapidement de toute difficulté rencontrée par l'élève, qu'elle soit scolaire ou comportementale. La question de **l'assiduité scolaire**, élément fondamental de la réussite scolaire, fait l'objet d'une attention particulière.

Les nouvelles technologies, en fonction de l'équipement des établissements et des familles, pourront être un support pour mieux communiquer. [...]

1.1.2 Les demandes d'information et d'entrevues présentées par les parents

Les demandes individuelles d'information ou d'entrevue devront recevoir une réponse. Une réponse négative devra toujours être motivée.

9. PROJET D'ECOLE

Validé par le DASEN, il devra être mis en œuvre dès les premières semaines de cette année scolaire. J'attire votre attention sur le caractère fédérateur de ce document qui donne à l'école une identité, demeure le fruit d'une réflexion d'équipe qui fonde l'action collective et individuelle dans un souci de continuité et de cohérence.

10. PROJET PEDAGOGIQUE ET INTERVENANT EXTÉRIEUR (si plus de 3 interventions par classe)

Merci à toutes celles et à tous ceux qui donnent à l'Education Culturelle et Artistique de nos élèves la place qui lui revient. Les projets proposés participent à donner du sens à l'école, à construire les valeurs d'altérité, de tolérance, à fixer les fondations d'une universalité humaine salvatrice.

La prochaine commission départementale se tiendra le 2 octobre 2018. M. JORROT et les CPC de circonscription sont à votre disposition pour vous aider dans l'élaboration de vos projets.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

« L'École est la colonne vertébrale de la République. Elle est la matrice du destin collectif comme de la réussite de chacun. »
Jean-Michel BLANQUER, conférence de presse de rentrée- Août 2018.

Ensemble, pour l'école de la confiance :

- **Faire de l'école maternelle un levier de réussite** : scolarisation des trois ans obligatoire à la rentrée 2019, renforcement de l'apprentissage de la langue à l'école maternelle (acquisition d'un vocabulaire précis et des structures de la langue).
- **Assurer une meilleure maîtrise des fondamentaux dès la classe de CP** : dédoublement des CP et des CE1 en REP et REP+, renouvellement des pratiques pédagogiques dans les classes, formation des différents acteurs, publication d'ajustements des programmes et de repères précis pour leur mise en œuvre.
- **100% de réussite à l'école primaire par un enseignement renforcé du français et des mathématiques.**
- **Renforcer de la place de la lecture et du livre à l'école** : développer le goût de la lecture en créant ou redynamisant des bibliothèques d'école ou locales (lecture silencieuse, à voix haute, échanges entre élèves sur les livres lus).
- **Répondre à la difficulté scolaire** : des évaluations aux moments clés des apprentissages : CP : septembre et février, CE1 : septembre, 6^{ème} : octobre. L'évaluation est le premier acte d'une action pédagogique qui vise à identifier la difficulté scolaire pour y répondre grâce à des ressources et des dispositifs spécifiques. L'heure hebdomadaire d'activités pédagogiques complémentaires (APC) permet aux professeurs de consacrer du temps aux élèves les plus fragiles ou à ceux qui ne maîtrisent pas une compétence en particulier.
- **Le numérique au service de l'école de la confiance** : pour un usage raisonné qui favorise la créativité
- **Renforcer la culture et la pratique artistique**, clés essentielles de l'émancipation des élèves, développement des pratiques musicales, **la rentrée en musique le 3 septembre 2018**, (pour cette seconde édition, les élèves sont accueillis par des chants ou des concerts afin de commencer l'année sous le signe de la joie et de la sérénité)... L'essentiel : La pratique des arts, la fréquentation des œuvres et des lieux de culture, l'acquisition de connaissances et de repères culturels, indispensables pour développer la créativité des élèves et leur confiance en eux, exigence de justice sociale afin de démocratiser pleinement l'accès à la culture et à la pratique artistique.
- **Ouvrir l'école sur l'Europe et sur le monde** : améliorer le niveau des élèves en anglais et, au moins, dans une seconde langue vivante. Un enjeu essentiel : la maîtrise de l'expression orale.
- **Améliorer le bien être des enfants à l'école, lutter contre le harcèlement**
- **Un cadre périscolaire plus qualitatif : Le Plan Mercredi** : une ambition éducative pour tous les enfants Une charte qualité pour l'accueil du mercredi selon quatre principes directeurs : — la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires ; — l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap ; — l'inscription des activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs ; — des activités riches et variées dans les domaines de la nature, de la culture et du sport avec pour objectif une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.).

LES PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2018-2019 POUR LA CIRCONSCRIPTION

Les axes majeurs pour la circonscription au cours de cette année scolaire 2018-2019 s'articuleront donc avec ces priorités en continuité et cohérence avec celles développées les années précédentes :

- **Assurer une meilleure maîtrise des fondamentaux dès la classe de CP** : des actions de formations sur les sujets de la lecture, de la maîtrise de la langue seront proposés sur un total de 9h et 9h seront dédiées à l'enseignement des mathématiques dans le cadre des animations pédagogiques. La mise en place des ajustements des programmes feront l'objet d'une attention particulière.
- **Renforcer la place de la lecture et du livre à l'école** : une réflexion à l'échelle de la circonscription sera conduite pour aider les écoles à se doter ou à profiter de dotations leur permettant d'exploiter des séries d'ouvrages de littérature de jeunesse. Des actions spécifiques dans le cadre des APC renforceront encore la place de la lecture et du livre dans les écoles.
- **Renforcer la culture et la pratique artistique** : les projets artistiques avec l'ASCAP ou le FRAC ou d'autres partenaires seront à nouveau proposés, enrichis et resteront l'occasion de rencontres et d'échanges entre les écoles, le collège, les familles, les collectivités territoriales. L'engagement dans les dispositifs - Ecole et Cinéma, La citadelle chante - sera accompagné. La présence et la réalisation de P.E.A.C. dans les écoles resteront une priorité.
- **Développer les chorales d'école** et toute initiative conduisant à faire de la musique un langage familier. Cette année encore, la rentrée s'effectuera en musique :

« Aller à l'école, c'est d'abord du bonheur, de l'épanouissement. La musique, la culture sont extrêmement importantes. [...] L'école c'est le langage, la musique c'est un langage et le langage c'est la vie ». Interview de J.M. Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale, le 28 Aout 2017.

C'est pourquoi, je renouvelle mon invitation à organiser au cours de la première journée et/ou première semaine des temps de chants (chorale de classe ou d'école) de jeux chantés regroupant plusieurs classes, des séances d'arts plastiques, de lectures partagées, de façon à ce que la rentrée reste un moment privilégié de bienvenue, où tous les élèves se sentent accueillis, en confiance, engagés, concernés et puissent faire provision de détermination et d'envie.

Les photographies, les vidéos ou les enregistrements sonores que vous pourrez réaliser à cette occasion pourront être mis en ligne sur le site culture humaniste par les conseillers pédagogiques de la circonscription de façon à constituer un florilège, un répertoire, un ensemble de témoignages dédiés aux familles, aux élèves eux-mêmes, mémoire d'instant précieux d'échanges et de plaisir. Merci à vous par avance.

- **Le numérique au service de l'École de la confiance** : les écoles pourront compter sur les formations dispensées dans le cadre du plan National et sur des temps de formations adaptées à leur contexte (conseil de cycles ou de maîtres dédiés, stage d'école).
- **Ouvrir l'école sur l'Europe et sur le monde : une attention particulière continue au développement des compétences des élèves en langue vivante**, favorisant l'enrichissement culturel et l'ouverture sur le monde (accompagnement des classes jumelées avec l'Écosse, l'Angleterre et le Canada). Un échange avec des écoles *des scottish Borders* en Ecosse offre la possibilité de découvrir un autre système éducatif, d'autres modalités pédagogiques, d'autres choix et d'autres repères culturels, tout en donnant envie aux élèves d'apprendre la langue de leurs camarades de là-bas.
- **Améliorer le bien-être des enfants à l'école, lutter contre le harcèlement** : nous accompagnerons les écoles engagées dans une réflexion sur l'amélioration de leur climat scolaire.

CALENDRIER SCOLAIRE

L'académie de Besançon se trouve en zone A.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques. Des informations complémentaires sur ce sujet vous parviendront ultérieurement.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Vacances (zone A)	Fin des cours le :	Reprise des cours le :
<i>Automne</i>	<i>Samedi 20 octobre 2018</i>	<i>Lundi 5 novembre 2018</i>
<i>Noël</i>	<i>Samedi 22 décembre 2018</i>	<i>Lundi 7 janvier 2019</i>
<i>Hiver</i>	<i>Samedi 16 février 2019</i>	<i>Lundi 04 mars 2019</i>
<i>Printemps</i>	<i>Samedi 13 avril 2019</i>	<i>Lundi 29 avril 2019</i>
<i>Été</i>	<i>Samedi 6 juillet 2019</i>	

L'équipe de circonscription et moi-même vous souhaitons une bonne rentrée et restons à votre disposition pour toute difficulté éventuelle.

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale

Signé :

Claire BOUILLER